

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 07 juillet 2017

L'An Deux Mil dix-sept, le 7 juillet, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Danielle Gerville – Reache, Guillaume Van de Cappelle
Absents excusés Arnaud Bigé avec pouvoir à Daniel Patureau, Mélanie Garcia avec pouvoir à Jean-Michel Rigault, Michel Adam avec pouvoir à Jean-Bernard Guibert, Nicolas Dupré avec pouvoir à Guillaume Van de Cappelle, Baptiste Gauthier

Secrétaire de séance : Jean-Bernard Guibert

I - Lecture du compte rendu de la séance du 02 juin 2017 : accepté, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 07 juillet n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail est fourni aux conseillers présents : le montant des dépenses prévues sur juillet s'élève à 25 000 €, le montant à recevoir sur juillet s'élève à 19 619 €, soit une situation prévisionnelle fin juillet à + 88 325 € compte tenu de la trésorerie au 07 juillet d'un montant de 93 706 €.

III – Convention SDEY/Commune de DRUYES :

Le maire présente le projet d'éclairage public à la Fauvin établi par le SDEY et son plan de financement.

Il rappelle la délibération du conseil prise le 08 janvier 2016 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY du niveau 4.3.1 au niveau 4.3.4

Le conseil municipal,

Vu le projet d'éclairage public susvisé et son plan de financement,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEY en date du 12 décembre 2016 portant règlement financier susvisé,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les travaux d'Eclairage Public proposé par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après,

Travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée Par SDEY)	Part commune 60 % du HT	Subvention SDEY 40 % du HT
EP La Fauvin	10 509.92 €	8 758.27 €	1 751.65 €	5 254.96 €	3 503.31 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50 % de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

CHARGE le maire de signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017 – article 2151

IV – Transports scolaires :

a) Transports pour l'école d'Etas la Sauvini : le maire rappelle aux conseillers que le point d'arrêt pour les enfants scolarisés à Etas la Sauvini est hors carte scolaire et que le coût non subventionné par le Conseil Départemental représenterait environ 1 250 € H.T. pour une année scolaire (les tarifs sont revus tous les ans). Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de participer aux transports scolaires pour une estimation de 0.78 € x 9 km par jour.

Le maire est chargé de signer tous documents correspondants à cette demande.

b) Transports scolaires des collèges et lycées de Toucy : le maire et les délégués font part aux conseillers de la demande de retrait des communes de Mézilles, Saint Maurice le Vieil, Saint-Privé, Dracy et Leugny du Syndicat Intercommunal des Collèges et Lycées de Toucy. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés refuse le départ de ces communes et charge le maire d'en informer le syndicat.

V - Travaux :

Le maire rend compte des différents travaux entrepris :

- suite à un sinistre le muret du parking est en cours de réfection
- l'ATR a fait réaliser les travaux de réfection de la chaussée et la mise en place d'un STOP vers l'église, reste le marquage au sol à effectuer
- le faucardage des sources a été fait cette semaine

D'autre part, le maire informe les conseillers que le dossier DETR pour l'aire de service des camping-cars a été transmis aux services de la préfecture

VI - Règlement de propreté des voies et des espaces publics – arrêté municipal :

Après avoir été alerté à propos de l'état de saleté de la commune (entretien non fait ou très mal fait des trottoirs, et de la voirie, par les employés communaux), le maire a proposé d'établir un arrêté (dans le respect de la loi) prescrivant l'entretien des trottoirs par les riverains. Un débat a lieu : le maire précise que les employés municipaux ne sont que deux, qu'ils ont un territoire très étendu et des tâches diverses, que la commune est en « zéro phyto » d'où l'interdiction d'utiliser tous désherbants. Ce sujet très important sera revu lors du prochain conseil de septembre avec l'ensemble des conseillers municipaux.

VII - Demandes de subventions :

Le maire fait part au conseil de plusieurs demandes de subventions :

- Comité des Fêtes de Druyes pour un montant de 300 €, le dossier est complet. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (sauf Jean-Jacques Nerdenne et Danielle Gerville-Reache, membres du bureau, ne prennent pas part au vote) accepte le versement de cette somme.
- Association les Sentiers de la Joie pour un montant de 290 € en faveur d'un habitant de Druyes pour un séjour. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette participation
- Association l'Ame et la Corde : le maire demande un accord de principe pour une subvention à cette association qui redémarre avec plusieurs concerts sur la saison estivale. Le conseil donne un accord de principe sous réserve d'une présentation du dossier complet.

XI - Affaires diverses :

- Il sera demandé à la présidente de la bibliothèque où en est la fréquentation, le projet d'informatisation.
- Le maire lit un courrier d'un administré, Mr Gerville-Reache, concernant une proposition d'achat d'un local communal face à sa propriété, au vu des contraintes cadastrales (bornage) et des frais que pourraient engendrer cette vente, le conseil ne tient pas à donner suite.
- Sécheresse : le maire fait part d'un arrêté préfectoral concernant la sécheresse dans l'Yonne. Des restrictions doivent être appliquées sur notre commune. Ces informations seront affichées ainsi qu'insérées sur le site internet.
- Fleurissement : les jurys pour les Vaux d'Yonne passeront le mercredi 19 juillet à 10 h 30, et ceux du Département de l'Yonne viendront le vendredi 21 juillet
- Le maire fait part de la lettre de remerciements des enfants de l'école d'Etas pour la subvention qui leur a permis de participer à la sortie « Cocico »
- Jean-Bernard Guibert informe le conseil qu'il a assisté à une réunion concernant les techniques de désherbage et à une démonstration de matériel. Il a précisé qu'il y avait des possibilités de subvention pour les cimetières qui vont devoir être en « zéro phyto » au 1^{er} janvier 2018. Le conseil charge le maire de faire des demandes auprès des différents organismes.
- Jean-Jacques Nerdenne revient sur un entretien qu'il avait eu avec le maire concernant le passage d'un drone sur la commune dans le cadre d'un mariage. Il était persuadé que le maire donnerait un avis favorable à ce passage d'où son implication pour demander des photos aériennes du village au prestataire. Le maire n'ayant pas été contacté par le prestataire pas plus que par les mariés a décidé de donner un avis défavorable sans l'avertir. Jean-Jacques Nerdenne fait part de son mécontentement.

Prochain conseil : le vendredi 1^{er} septembre à 20 h 30